



Déclassifié

AS/Jur (2019) 01

22 janvier 2019

ajdoc01 2019

## Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

### Les prisonniers politiques en Azerbaïdjan<sup>1</sup>

#### Note introductive

Rapporteure : Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, Islande, Groupe des socialistes, démocrates et verts

#### 1 Introduction

##### 1.1. Procédure

1. Le 1<sup>er</sup> juin 2018, la proposition de résolution « Les prisonniers politiques en Azerbaïdjan » ([Doc. 14538](#)) a été renvoyée devant la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport<sup>2</sup>. J'ai été nommée rapporteure de la commission lors de sa réunion du 26 juin 2018 à Strasbourg.

##### 1.1 Enjeux

2. La question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan est une source de préoccupation pour le Conseil de l'Europe depuis l'adhésion du pays. À la suite de l'examen en 2001 d'un certain nombre d'affaires par les experts indépendants du Secrétaire Général (SG/Inf(2001)34, examiné plus loin), l'Assemblée parlementaire a réitéré dans sa [Résolution 1272 \(2002\)](#) « Prisonniers politiques en Azerbaïdjan » que nul ne peut être emprisonné pour des raisons politiques dans un État membre du Conseil de l'Europe. Dans sa [Résolution 1359 \(2004\)](#), l'Assemblée « demande formellement au Gouvernement azerbaïdjanais la libération immédiate pour raisons humanitaires des prisonniers politiques dont l'état de santé est très critique, des prisonniers dont les jugements sont entachés d'illégalité, des prisonniers ayant été des activistes politiques ou des membres éminents de précédents gouvernements, et des membres de leur famille, des amis ou des personnes qui leur étaient liés[, ainsi que des] prisonniers politiques restants déjà identifiés dans la liste des experts ». En 2005, l'Assemblée a adopté la [Résolution 1457](#) et la [Recommandation 1711](#), qui rappelle ces résolutions antérieures et appelle notamment le Comité des Ministres à adopter une position commune avec elle sur la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan. La [Résolution 1750 \(2010\)](#) « Fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan » a également abordé la question. Plus récemment, en 2017, l'Assemblée s'est penchée sur le problème dans la [Résolution 2184](#) « Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan », où elle se disait « préoccupée par les informations faisant état de poursuites et du maintien en détention de dirigeants d'ONG, de défenseurs des droits de l'homme, de militants politiques, de journalistes, de blogueurs et d'avocats, en s'appuyant sur des allégations d'infractions en relation avec leurs activités », et la [Résolution 2185](#) « Présidence azerbaïdjanaise du Conseil de l'Europe : quelles sont les suites à donner en matière de respect des droits de l'homme ? », qui appelait l'Azerbaïdjan « à libérer les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les militants politiques et ceux de la société civile qui ont été emprisonnés pour des motifs politiques ». Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a eu aucune évolution positive, ce qu'a reconnu tout récemment la [Résolution 2203 \(2018\)](#) « L'évolution de

\* Document déclassifié par la Commission le 22 janvier 2019.

<sup>1</sup> La rapporteure propose de modifier le titre du rapport en « Les cas signalés de prisonniers politiques en Azerbaïdjan ».

<sup>2</sup> Renvoi en commission n° 4386 du 1er juin 2018.

la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2017) », qui a pris note de « la libération récente de personnes qualifiées de « prisonniers politiques » ou de « prisonniers de conscience » ».

3. Rappelons également le « rapport Strässer » sur « Le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan »<sup>3</sup>, sur lequel reposait un projet de résolution rejeté par l'Assemblée il y a cinq ans, en janvier 2013. Le rapport du Groupe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire décrit en détail les activités de corruption qui ont accompagné le vote de l'Assemblée en 2013. Bien que ce projet de résolution n'ait pas été adopté par l'Assemblée, le rapport de M. Strässer a été approuvé par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et, sur cette base, je m'appuierai sur cette source d'information.

4. D'autres organes du Conseil de l'Europe ont également produit des informations qui présentent un intérêt. La Cour européenne des droits de l'homme a conclu à la violation de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) dans un certain nombre d'affaires pertinentes. Après un retard de plusieurs années dans certaines affaires, l'Azerbaïdjan a récemment autorisé le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) à publier les rapports consacrés à l'ensemble de ses six visites effectuées en Azerbaïdjan<sup>4</sup>. La Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes s'est exprimée sur divers problèmes pertinents.

## 2 Définition du « prisonnier politique »

### 2.1 [Résolution 1900 \(2012\)](#)

5. La définition du « prisonnier politique » a été élaborée en 2001 au sein du Conseil de l'Europe par les experts indépendants du Secrétaire Général, qui avaient pour mission d'évaluer les cas de prisonniers politiques présumés en Arménie et en Azerbaïdjan, dans le cadre de l'adhésion de ces deux Etats à l'Organisation. La [Résolution 1900 \(2012\)](#) réaffirme le soutien et l'adhésion de l'Assemblée à la définition et aux critères retenus par les experts indépendants. Depuis cette date, cette définition du « prisonnier politique » a été systématiquement appliquée par l'Assemblée<sup>5</sup> et par d'autres instances<sup>6</sup>.

### 2.2 *Résumé des critères*<sup>7</sup>

6. « Une personne privée de sa liberté individuelle doit être considérée comme un « prisonnier politique » :
- si la détention a été imposée en violation de l'une des garanties fondamentales énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et ses protocoles, en particulier la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression et d'information et la liberté de réunion et d'association ;
  - si la détention a été imposée pour des raisons purement politiques sans rapport avec une infraction quelle qu'elle soit ;
  - si, pour des raisons politiques, la durée de la détention ou ses conditions sont manifestement disproportionnées par rapport à l'infraction dont la personne a été reconnue coupable ou qu'elle est présumée avoir commise ;
  - si, pour des raisons politiques, la personne est détenue dans des conditions créant une discrimination par rapport à d'autres personnes ; ou,

<sup>3</sup> Doc. 13079

<sup>4</sup> <https://www.coe.int/fr/web/cpt/-/azerbaijan-torture-impunity-and-corruption-highlighted-in-new-anti-torture-committee-publications>.

<sup>5</sup> Voir par exemple la [Résolution 2231 \(2018\)](#), ainsi que le [Doc. 14591](#) et le [Doc. 14397](#).

<sup>6</sup> Voir par exemple le Parlement européen (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=MOTION&reference=B7-2013-0287&language=EN>) et de nombreuses publications universitaires et d'ONG qui portent sur différents pays, notamment [https://www.researchgate.net/publication/318117888\\_Issues\\_of\\_implementation\\_of\\_PACE\\_Resolution\\_no\\_19002012\\_The\\_definition\\_of\\_'political\\_prisoner'\\_in\\_national\\_criminal\\_and\\_criminal\\_procedural\\_legislation](https://www.researchgate.net/publication/318117888_Issues_of_implementation_of_PACE_Resolution_no_19002012_The_definition_of_'political_prisoner'_in_national_criminal_and_criminal_procedural_legislation); [https://www.ifex.org/europe\\_central\\_asia/2012/10/05/political\\_prisoners/](https://www.ifex.org/europe_central_asia/2012/10/05/political_prisoners/)

<sup>7</sup> SG/Inf(2001)34 du 24 octobre 2001, Cas de prisonniers politiques présumés en Arménie et en Azerbaïdjan, I. Informations fournies par le Secrétaire Général, II. Rapport des Experts Indépendants, MM. Stefan Trechsel, Evert Alkema et Alexander Arabadjiev, para 10.

- e. si la détention est l'aboutissement d'une procédure qui était manifestement entachée d'irrégularités et que cela semble être lié aux motivations politiques des autorités. ».

### 3 Cas de prisonniers politiques allégués en Azerbaïdjan

#### 3.1 Vue d'ensemble

7. Aux fins préliminaires de la présente note introductive, je me référerai tout d'abord à un document intitulé « Liste récapitulative des prisonniers politiques en Azerbaïdjan » (Liste récapitulative)<sup>8</sup>, élaboré par le Groupe de suivi des organisations des droits de l'homme en Azerbaïdjan, qui réunit des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des journalistes et des experts<sup>9</sup>. Cette liste utilise les critères énoncés dans la [Résolution 1900 \(2012\)](#) ci-dessus et comporte l'ensemble des cas les plus emblématiques, comme ceux d'Ilgar Mammadov, de Mehman Huseynov et d'Afghan Mukhtarli. À ce stade de mes travaux, je ne tire aucune conclusion définitive sur les cas des « nouveaux » prisonniers politiques allégués<sup>10</sup>. Dans le rapport Strässer, la qualité de prisonniers politiques « présumés » était reconnue à un certain nombre de personnes. Les personnes qui étaient examinées dans le rapport Strässer, ou dans l'addendum au rapport, et qui ont été par la suite condamnées ou qui restent en prison, seront mises en avant dans la deuxième partie de la présente note introductive. Avant de tirer mes propres conclusions, je donnerai bien entendu aux autorités azerbaïdjanaises la possibilité complète de commenter ces éléments et de fournir des informations supplémentaires.

#### 3.2 Nouveaux cas de prisonniers politiques allégués

8. J'ai distingué sept groupes principaux de « nouveaux » cas de prisonniers politiques allégués, que j'aborderai l'un après l'autre.

##### 3.2.1 Les cas de journalistes et de blogueurs

9. La liste récapitulative examine neuf « nouveaux » cas de journalistes et de blogueurs, y compris des personnes qui ont travaillé pour des quotidiens proches de l'opposition ou qui ont présenté des émissions télévisées critiques<sup>11</sup>, des journalistes indépendants qui ont en outre organisé et participé à des rassemblements de protestation<sup>12</sup>, des personnes qui ont dirigé la publication de sites internet critiques<sup>13</sup> et qui ont posté des contenus critiques, notamment des poèmes, sur des médias sociaux ou des blogs<sup>14</sup>. Ces personnes ont ensuite été arrêtées et emprisonnées sur la base notamment des chefs d'accusation de hooliganisme, de détention de drogue, d'extorsion et de corruption, et ont été condamnées à des peines d'emprisonnement de trois à neuf ans<sup>15</sup>. Un certain nombre d'entre elles auraient été détenues sans motif<sup>16</sup>, soumises à la torture<sup>17</sup> et les membres de leur famille ou leurs avocats auraient été harcelés et menacés<sup>18</sup>. Le cas de M. Afghan Mukhtarli, un journaliste d'investigation qui aurait été enlevé en Géorgie et transféré de force en Azerbaïdjan (où il est actuellement emprisonné), a été communiqué à la Cour européenne des droits de l'homme<sup>19</sup>. Des appels à la libération immédiate de M. Mukhtarli ont été lancés notamment par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe<sup>20</sup>, ainsi que par Volodymyr Arieu (Ukraine, PPE/

---

<sup>8</sup> Elle porte sur la période qui va jusqu'au 1er septembre 2018. D'autres faits nouveaux pertinents peuvent être survenus depuis cette date, bien que tout ait été fait pour vérifier la situation au moment de la rédaction de cette note introductive et pour veiller ultérieurement à ce que le rapport définitif soit exact et actualisé.

<sup>9</sup> Liste récapitulative des prisonniers politiques en Azerbaïdjan (Liste récapitulative), p. 3.

<sup>10</sup> Pour de plus amples informations sur chaque cas individuel, y compris sur les circonstances qui accompagnent les arrestations, les informations relatives au déroulement des procès et les conditions de détention, veuillez vous référer à la Liste récapitulative.

<sup>11</sup> Cas n° 27 : Asadli, Ziya Alirza oglu ; cas n° 56 : Hazi, Seymur Mashgul oglu.

<sup>12</sup> Cas n° 95 : Mukhtarli, Afghan Sabir oglu.

<sup>13</sup> Cas n° 61 : Ibishbayli (Faramazoglu), Fikrat Faramaz oglu ; cas n° 70 : Ismayilli, Elchin Samad oglu.

<sup>14</sup> Cas n° 53 : Hasanli, Tofiq Khasay oglu ; cas n° 103 : Ramazanov, Rashad Aghaaddin oglu.

<sup>15</sup> Voir la Liste récapitulative, pp. 5-19.

<sup>16</sup> Voir par exemple la Liste récapitulative, pp. 8, 11.

<sup>17</sup> Voir par exemple la Liste récapitulative, pp. 8, 11.

<sup>18</sup> Voir par exemple la Liste récapitulative, p. 11.

<sup>19</sup> *Mukhtarli c. Azerbaïdjan et Géorgie*, requête n° 39503/17.

<sup>20</sup> <https://m.facebook.com/CommissionerHR/posts/802500533259192>.

DC), rapporteur général de l'APCE sur la liberté des médias et la protection des journalistes<sup>21</sup>, et par le Parlement européen<sup>22</sup>.

### 3.2.2 Les cas de militants religieux

#### 3.2.2.1 Les membres du Mouvement pour l'unité musulmane et les personnes arrêtées à Nardaran

**10.** Selon sa charte, le Mouvement pour l'unité musulmane (présidé par M. Taleh Baghirzade<sup>23</sup>, qui a vivement critiqué le gouvernement) a pour but d'éduquer la jeunesse au développement et à la protection de la souveraineté, de la paix, de la tolérance, de la gouvernance démocratique et de l'unité religieuse et raciale<sup>24</sup>. En 2015, M. Baghirzade et les membres du Mouvement pour l'unité musulmane ont commencé à se rendre dans diverses régions d'Azerbaïdjan, à tenir des réunions et à prononcer des discours religieux<sup>25</sup>. Le ministère de la Justice a rejeté trois demandes d'enregistrement du Mouvement pour l'unité musulmane<sup>26</sup>.

**11.** Le 5 novembre 2015, M. Elchin Gasimov<sup>27</sup>, vice-président du Mouvement pour l'unité musulmane (qui avait également vivement critiqué le gouvernement) a été détenu par la police<sup>28</sup>. Trois semaines plus tard, le 26 novembre 2015, le ministère de l'Intérieur et le Service de la sûreté d'État ont procédé à une opération conjointe à Nardaran, où M. Baghirzade était provisoirement installé, qui a entraîné la mort de sept personnes, dont deux policiers<sup>29</sup>. M. Baghirzade et un certain nombre d'autres personnes ont ensuite été détenus, puis une campagne a été lancée dans les médias contre le Mouvement pour l'unité musulmane et les sympathisants de ce mouvement ont été arrêtés à Bakou et dans les régions voisines<sup>30</sup>.

##### 3.2.2.1.1 Les personnes arrêtées devant le commissariat du district de Sabunchu

**12.** À la suite de l'arrestation de M. Gasimov, le 5 novembre 2015, un groupe de personnes qui s'étaient réunies devant le commissariat du district de Sabunchu pour demander sa libération ont été arrêtées et accusées de hooliganisme et de refus d'obtempérer aux agents des forces de l'ordre<sup>31</sup>. Ces personnes ont tout d'abord été placées en détention administrative ; des poursuites pénales ont ensuite été engagées à leur encontre à la suite de l'incident de Nardaran<sup>32</sup> et cinq personnes<sup>33</sup> ont été condamnées à une peine d'emprisonnement d'environ six ans le 3 août 2016<sup>34</sup>. D'après la Liste récapitulative, l'emprisonnement de ces personnes se fonde uniquement sur les témoignages de fonctionnaires de police ; les enregistrements des caméras de sécurité montrent apparemment que le recours à la force des fonctionnaires de police a entraîné un conflit et que les intéressés n'ont opposé aucune résistance<sup>35</sup>.

##### 3.2.2.1.2 Taleh Baghirzade et les personnes arrêtées avec lui pendant l'opération menée à Nardaran

---

<sup>21</sup> <http://assembly.coe.int/nw/xml/News/News-View-FR.asp?newsid=6694&lang=1&cat=21>.

<sup>22</sup> Résolution du Parlement européen du 15 juin 2017 sur Le cas d'Afgan Mukhtarli et la situation des médias en Azerbaïdjan, (2017/2722(RSP)).

<sup>23</sup> Cas n° 33 : Baghirzade, Taleh Kamil oglu.

<sup>24</sup> Liste récapitulative, p. 41.

<sup>25</sup> Liste récapitulative, p. 41.

<sup>26</sup> Liste récapitulative, p. 41.

<sup>27</sup> Cas n° 46 : Gasimov, Elchin Kamal oglu.

<sup>28</sup> Liste récapitulative, pp. 42-43.

<sup>29</sup> Liste récapitulative, p. 43.

<sup>30</sup> Liste récapitulative, p. 43.

<sup>31</sup> Liste récapitulative, p. 46.

<sup>32</sup> Liste récapitulative, p. 42.

<sup>33</sup> Cas n° 12 : Ahmadov, Latif Suleyman oglu ; cas n° 18 : Aliyev, Anar Yusif oglu ; cas n° 38 : Bunyadov, Elkhan Hatif oglu ; cas n° 108 : Rzayev, Sahil Xalid oglu ; cas n° 125 : Valiyev, Niftali Ashraf oglu.

<sup>34</sup> Tribunal d'instance de Sabunchu (juge : Suleyman Agayev), jugement confirmé par la cour d'appel de Bakou et la Cour suprême.

<sup>35</sup> Liste récapitulative, p. 46.

**13.** Ces huit personnes<sup>36</sup> ont été arrêtées principalement pendant l'opération du 26 novembre 2015 (d'autres personnes ont été arrêtées au cours des mois suivants) sous divers chefs d'accusation<sup>37</sup>. Le ministère de l'Intérieur et les services du Procureur général ont par la suite publié une déclaration commune, qui précise que les intéressés avaient créé le Mouvement pour l'unité musulmane avec l'intention de modifier la structure constitutionnelle de l'État par la force et d'établir un État religieux régi par la charia<sup>38</sup>.

**14.** Les 18 personnes ont été condamnées le 25 janvier 2017 à des peines d'emprisonnement de 14 à 20 ans<sup>39</sup>, à l'exception de M. Abulfaz Bunyatov, dont l'affaire a été jointe à une autre et qui a été condamné à une date ultérieure<sup>40</sup>. M. Baghirzade et les personnes arrêtées avec lui ont déclaré devant le tribunal qu'ils avaient été soumis à la torture, apparemment dans le but d'obtenir des aveux et de les contraindre à témoigner dans un certain sens<sup>41</sup>. M. Baghirzade aurait déclaré qu'on avait tenté de le contraindre à témoigner contre les groupes d'opposition pour obtenir des éléments démontrant leur participation à des activités religieuses extrémistes<sup>42</sup>. Selon la Liste récapitulative, la lecture des minutes du procès montre que l'enquête n'a pas démontré le bien-fondé des chefs d'accusation retenus contre les intéressés<sup>43</sup>.

#### 3.2.2.1.3 *Le cas d'Elchin Gasimov et d'autres personnes*

**15.** L'affaire de M. Gasimov a été jointe à celles de 12 autres personnes<sup>44</sup> liées à l'épisode de Nardaran, qui ont été déferées devant la cour d'assises de Bakou<sup>45</sup> sous les chefs d'accusation, notamment, de terrorisme, détention d'armes, incitation à la haine, hooliganisme et refus d'obtempérer assorti de violences<sup>46</sup>. Ces personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement allant de 12 ans et trois mois à 15 ans<sup>47</sup>. L'affaire de M. Gasimov a été communiquée à la Cour européenne des droits de l'homme<sup>48</sup>.

#### 3.2.2.1.4 *Autres personnes détenues en lien avec l'affaire de Nardaran*

**16.** 14 personnes<sup>49</sup> arrêtées entre le 26 novembre 2015 et le 6 octobre 2017 sous divers chefs d'accusation graves ont été condamnées à des peines d'emprisonnement allant de cinq ans et six mois à 17 ans<sup>50</sup>. De plus, deux personnes<sup>51</sup> accusées d'infractions mineures et condamnées à des peines

<sup>36</sup> Cas n° 2 : Abdulaliyev, Shamil Adil oglu ; cas n° 28 : Askarov, Bahruz Rahib oglu ; cas n° 31 : Babakishizada, Jihad Bala Huseyn oglu ; cas n° 33 : Baghirzade, Taleh Kamil oglu ; cas n° 36 : Balayev, Farhad Nasraddin oglu ; cas n° 39 : Bunyatov, Abulfaz Heybat oglu ; cas n° 49 : Guliyev, Abbas Abdulrahman oglu ; cas n° 57 : Huseynov, Abbas Mammadbagir oglu ; cas n° 71 : Ismayilov, Agil Azer oglu ; cas n° 72 : Ismayilov, Etibar Rasim oglu ; cas n° 75 : Jabbarov, Jabbar Amirkhan oglu ; cas n° 76 : Jabrayilov, Rasim Mirzabala oglu ; cas n° 85 : Khudaverdiyev, Ibrahim Mahammad oglu ; cas n° 97 : Mustafayev, Zakir Tapdig oglu ; cas n° 100 : Nuriyev, Ali Hasrat oglu ; cas n° 122 : Taghizade, Abbas Hafiz oglu ; cas n° 124 : Valiyev, Alibaba Javad oglu ; cas n° 127 : Yariyev, Ramin Maharram oglu.

<sup>37</sup> Liste récapitulative, pp. 49-50.

<sup>38</sup> Liste récapitulative, p. 44.

<sup>39</sup> Liste récapitulative, p. 55. Cour d'assises de Bakou (juge : Alovzat Abbasov), confirmé par la cour d'appel de Bakou et la Cour suprême.

<sup>40</sup> Liste récapitulative, p. 54.

<sup>41</sup> Liste récapitulative, pp. 44-45.

<sup>42</sup> Liste récapitulative, p. 45.

<sup>43</sup> Liste récapitulative, p. 45.

<sup>44</sup> Cas n° 13 : Akhundov, Elgun Anvar oglu ; cas n° 16 : Alish, Vusal Nadir oglu ; cas n° 17 : Aliyev, Amiralı Ismayil oglu ; cas n° 23 : Aliyev, Ramil Zabil oglu ; cas n° 29 : Aslanov, Seymour Tarlan oglu ; cas n° 44 : Gahramanov, Nahid Nasib oglu ; cas n° 46 : Gasimov, Elchin Kamal oglu ; cas n° 64 : Ibrahimov, Isa Tofiq oglu ; cas n° 69 : Isgandarov, Elkhon Savadulla oglu ; cas n° 96 : Muradov, Farhad Mirzahasan oglu ; cas n° 116 : Shahbazov, Alibay Atabala oglu ; cas n° 119 : Shirvanov, Seyfaddin Nuralla oglu ; cas n° 126 : Yahyayev, Aga-ali Eldar oglu.

<sup>45</sup> Liste récapitulative, p. 56.

<sup>46</sup> Liste récapitulative, pp. 56-57.

<sup>47</sup> Liste récapitulative, pp. 55-61.

<sup>48</sup> *Dadashov v. Azerbaijan and 12 other applications* (en anglais), requête n° 47915/09.

<sup>49</sup> Cas n° 9 : Aghayev, Elman Seydamir oglu ; cas n° 15 : Akhundzade, Mahammadali Ruhulla oglu ; cas n° 21 : Aliyev, Jabir Sabir oglu ; cas n° 25 : Allahverdiyev, Faig Arif oglu ; cas n° 40 : Bunyatov, Eldar Ali-aga oglu ; cas n° 51 : Guliyev, Mehman Abulfaz oglu ; cas n° 55 : Hasanov, Elkhon Heydar oglu ; cas n° 58 : Huseynov, Ali Hummat oglu ; cas n° 65 : Ibrahimov, Mubariz Eyyub oglu ; cas n° 73 : Ismayilov, Ruzi Khaliq oglu ; cas n° 90 : Mammadov, Mehman Sudef oglu ; cas n° 93 : Mikayilov, Zulfagar Sadraddin oglu ; cas n° 101 : Nuruzade, Ahsan Muzaffar oglu ; cas n° 113 : Seyfullayev, Ramil Suliddin oglu.

<sup>50</sup> Liste récapitulative, p. 65. Cour d'assises de Bakou (juge : Zeynal Agayev), confirmé par la cour d'appel de Bakou.

<sup>51</sup> Cas n° 52 : Habbibov, Sahib Firuddin oglu ; cas n° 74 : Jabbarov, Aliasgar Amirkhan oglu.

d'emprisonnement allant de deux ans et trois mois à quatre ans, 11 mois et sept jours pour détention d'armes à feu, hooliganisme et violence, continuent à purger leur peine.

### **3.2.2.2** *Personnes détenues en lien avec la manifestation en faveur de la liberté du port du hijab du 5 octobre 2012*

**17.** Le 5 octobre 2012, une deuxième grande manifestation (après celle du 6 mai 2011<sup>52</sup>) a eu lieu devant le ministère de l'Éducation contre l'interdiction du port du hijab dans les établissements scolaires<sup>53</sup>. Les mesures policières prises pour disperser cette manifestation apparemment pacifique ont entraîné des blessés aussi bien parmi les manifestants que chez les policiers<sup>54</sup>. Une personne<sup>55</sup> accusée d'avoir organisé des actions ayant donné lieu aux troubles à l'ordre public ou d'avoir activement participé à ces actions, ainsi que de refus d'obtempérer assorti de violences ou de recours à la violence à l'encontre d'un représentant de l'autorité, a été condamnée à une peine de six ans d'emprisonnement le 22 avril 2013<sup>56</sup>.

### **3.2.2.3** *Militants religieux arrêtés à Masalli en 2012*

**18.** Trois personnes<sup>57</sup>, militants religieux domiciliés dans la région de Masalli, ont été arrêtées en compagnie d'un journaliste, M. Araz Guliyev<sup>58 59</sup>. Elles étaient accusées d'avoir organisé des actions ayant entraîné des troubles à l'ordre public ou d'avoir activement participé à ces actions, ainsi que de refus d'obtempérer assorti de violences ou de recours à la violence à l'encontre d'un représentant de l'autorité, d'outrage au drapeau national ou à l'emblème national de la République d'Azerbaïdjan et/ou de détention de drogue ; elles ont toutes été condamnées à une peine de sept ou huit ans d'emprisonnement le 5 avril 2013<sup>60</sup>. D'après la Liste récapitulative, ces personnes ont été arrêtées, d'une part, pour avoir aidé M. Guliyev notamment à réunir des informations pour le site internet dont il dirigeait la publication et, d'autre part, dans le but d'assortir les chefs d'accusation retenus contre M. Guliyev de circonstances aggravantes, les faits ayant dès lors été commis en bande organisée<sup>61</sup>.

### **3.2.2.4** *Militants religieux arrêtés en mai 2012*<sup>62</sup>

**19.** Quelques personnes ont été arrêtées en mai 2012, dont certaines avaient publié des articles sur le site internet dont la publication était dirigée par un journaliste, M. Nijat Aliyev<sup>63</sup>, avaient décidé de manifester contre l'apparente destruction d'un certain nombre de maisons sans versement d'une juste indemnisation au moment de la préparation du concours de l'Eurovision et avaient protesté contre l'interdiction du hijab en réalisant des CD qui comportaient notamment des discours de deux théologiens, M. Abgul Suleymanov<sup>64</sup> et M. Taleh Baghirzade<sup>65</sup>, et en les diffusant publiquement dans divers lieux de Bakou<sup>66</sup>. Un expert du Comité d'Etat aux Affaires religieuses a publié un rapport d'opinion le 28 juin 2012, dans lequel il déclarait que le contenu de ces CD était porteur de violence et de haine contre la structure de l'État et les pouvoirs publics et incitait les citoyens à la confrontation avec les autorités<sup>67</sup>. Le tribunal chargé de cette affaire a apparemment refusé une demande d'examen indépendant des CD<sup>68</sup>.

---

<sup>52</sup> Voir le rapport Strässer, pp. 23-25.

<sup>53</sup> Liste récapitulative, p. 69.

<sup>54</sup> Liste récapitulative, p. 69.

<sup>55</sup> Cas n° 118 : Shiraliyev, Telman Shirali oglu.

<sup>56</sup> Liste récapitulative, p. 70.

<sup>57</sup> Cas n° 7 : Aghali, Rza Gorkhmaz oglu ; cas n° 83 : Kazimov, Khalid Nofal oglu ; cas n° 123 : Tahirov, Ziya Ibrahim oglu.

<sup>58</sup> Cas n° 50 : Guliyev, Araz Faig oglu.

<sup>59</sup> Liste récapitulative, p. 70.

<sup>60</sup> Liste récapitulative, pp. 70-71. Cour d'assises de Lankaran, confirmé par la cour d'appel de Shirvan.

<sup>61</sup> Liste récapitulative, p. 70.

<sup>62</sup> À l'exception de M. Gorkhmaz Jamalov, arrêté le 18 janvier 2013.

<sup>63</sup> Cas n° 22 : Aliyev, Nijat Nazim oglu.

<sup>64</sup> Cas n° 121 : Suleymanov, Abgul Neymat oglu.

<sup>65</sup> Cas n° 33 : Baghirzade, Taleh Kamil oglu.

<sup>66</sup> Liste récapitulative, p. 72.

<sup>67</sup> Liste récapitulative, p. 72.

<sup>68</sup> Liste récapitulative, p. 72.

20. Les quatre personnes<sup>69</sup> ont toutes été condamnées le 9 décembre 2013<sup>70</sup> à une peine d'emprisonnement de sept ou neuf ans pour divers chefs d'accusation, comme l'importation, la vente ou la diffusion de littérature religieuse, d'articles religieux et d'autres documents d'information à caractère religieux en vue de leur reproduction, de leur vente et de leur diffusion sans l'autorisation requise, l'incitation à la haine, l'appel public à la prise du pouvoir par la violence, ainsi que pour des infractions liées aux stupéfiants<sup>71</sup>.

### 3.2.2.5 Autres militants religieux

21. Dans cette catégorie figurent trois militants religieux (l'un ayant posté des propos critiques à l'égard du pouvoir sur Facebook<sup>72</sup> et les deux autres s'étant activement opposés à l'interdiction du hijab dans des établissements scolaires et ayant participé à des manifestations<sup>73</sup>), qui ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux ans et six mois à 11 ans sous les chefs d'accusation, notamment, de célébration de cérémonies islamiques par une personne ayant reçu un enseignement religieux à l'étranger et pour d'autres motifs encore<sup>74</sup>. D'après la Liste récapitulative, l'enquête n'est pas parvenue à démontrer devant le tribunal les chefs d'accusation retenus contre M. Javadov, aucune vérification médico-légale n'ayant été pratiquée pour déterminer si les empreintes de M. Javadov figuraient sur une carabine dont la détention lui était reprochée<sup>75</sup>. Les témoins auraient indiqué que l'homme qui accompagnait les policiers lors de la perquisition du domicile y avait dissimulé la carabine<sup>76</sup>. De plus, M. Suleymanov aurait été détenu pendant trois mois (de mai à août 2012) sans décision de justice<sup>77</sup>.

### 3.2.3 Cas de militants politiques et sociaux

22. Cette catégorie d'affaire comprend 12 personnes recensées sur la Liste récapitulative, dont plusieurs étaient membres ou conseillers d'un parti d'opposition, le Front populaire uni d'Azerbaïdjan<sup>78</sup> ou membres du parti Mūsavat<sup>79</sup> ou du mouvement civique NIDA<sup>80</sup>, qui avait souvent participé à l'organisation d'événements ou de manifestations de protestation et/ou avaient publié des articles critiques dans la presse ou dans les médias sociaux. Ces personnes ont été arrêtées pour divers chefs d'accusation, dont l'exercice d'activités opérationnelles et d'investigation par des personnes non autorisées et l'abus de fonctions officielles, des infractions liées aux stupéfiants, le transport de fonds illicites, le refus d'obtempérer aux injonctions légales des représentants de l'autorité, l'appel public à la prise du pouvoir par la violence, l'incitation à la haine, le hooliganisme, l'organisation ou la participation à des troubles à l'ordre public de grande envergure accompagnés de violences, la fraude et la falsification ; elles ont été condamnées à des peines d'emprisonnement allant de trois ans à 10 ans et trois mois<sup>81</sup>. Les affaires des jeunes activistes que sont MM. Giyas Ibrahimov, Bayram Mammadov et Elgiz Gahraman ont été communiquées au gouvernement de l'Azerbaïdjan par la Cour européenne des droits de l'homme<sup>82</sup>.

### 3.2.4 Un cas de financement d'un parti d'opposition

---

<sup>69</sup> Cas n° 59 : Huseynov, Elimkhan Gurbankhan oglu ; cas n° 98 : Nasirov, Elvin Nuraddin oglu ; cas n° 109 : Safarli, Jeyhun Zabil oglu.

<sup>70</sup> Cour d'assises de Bakou, confirmé par la cour d'appel de Bakou.

<sup>71</sup> Liste récapitulative, pp. 72-74.

<sup>72</sup> Cas n° 77 No. 77: Jamalov, Gorkhmaz Huseyn oglu.

<sup>73</sup> Cas n° 32 : Babayev, Sardar Arif oglu ; cas n° 78 : Javadov, Elnur Shakir oglu ; cas n° 121 : Suleymanov, Abgul Neymat oglu.

<sup>74</sup> Liste récapitulative, pp. 79-82.

<sup>75</sup> Liste récapitulative, p. 82.

<sup>76</sup> Liste récapitulative, p. 82.

<sup>77</sup> Liste récapitulative, p. 81.

<sup>78</sup> Cas n° 11 : Ahmadli, Fuad Zafar oglu ; cas n° 35 : Bakhishli, Orkhan Rafiq oglu ; cas n° 37 : Bayramli, Gozal Oruj oglu ; cas n° 43 : Gahramanli, Fuad Ali oglu ; cas n° 62 : Ibrahim, Mammad Aziz oglu ; cas n° 115 : Seyidov, Mirfeyzulla Ahmad oglu ; cas n° 128 : Yusufli, Asif Gambar oglu.

<sup>79</sup> Cas n° 86 : Khurshidov, Alikram Idris oglu.

<sup>80</sup> Cas n° 42 : Gahraman, Elgiz Jamal oglu ; cas n° 63 : Ibrahimov, Giyas Hasan oglu ; cas n° 89 : Mammadov, Bayram Farman oglu ; cas n° 107 : Rustamzade, Ilkin Bakir oglu.

<sup>81</sup> À l'exception de M. Bakhishli, qui est placé en détention provisoire, et de M. Seyidov, qui est assigné à résidence. Voir la Liste récapitulative, pp. 20-35.

<sup>82</sup> *Ibrahimov v Azerbaijan and 6 other applications*, (en anglais) requête n° 63571/16.

**23.** Selon la Liste récapitulative, M. Saleh Rustamov<sup>83</sup>, ancien chef du pouvoir exécutif de la région de Gadabay (de 1992 à 1993), qui avait participé aux activités d'une petite entreprise située en Russie et était titulaire de la nationalité russe, a été arrêté le 8 mai 2018 et accusé de détention et stockage illicites de stupéfiants<sup>84</sup>. Dans les mois qui ont suivi, quatre autres personnes, dont un cousin de M. Rustamov<sup>85</sup> et trois responsables du Front populaire uni d'Azerbaïdjan<sup>86</sup>, ont été arrêtées sous les mêmes chefs d'accusation<sup>87</sup>. À la suite de leur arrestation, les intéressés auraient été condamnés à quatre mois de détention provisoire, sans avoir bénéficié des services d'un avocat<sup>88</sup>. Les services du Procureur général et le ministère de l'Intérieur ont par la suite déclaré que les personnes arrêtées avaient pris part à une entreprise illicite et au blanchiment de fonds provenant d'activités illicites<sup>89</sup>. M. Rustamov et M. Rustamli auraient été détenus à l'isolement pendant respectivement 15 et 17 jours<sup>90</sup>. D'autres personnes ont affirmé avoir été soumises à la torture<sup>91</sup>. Ces personnes sont actuellement toutes en détention provisoire<sup>92</sup>.

### **3.2.5 Cas de personnes arrêtées en lien avec des manifestations sociales**

#### **3.2.5.1 Personnes arrêtées lors des manifestations d'Ismayilli en 2013**

**24.** En janvier 2013, un incident provoqué par un accident de voiture causé par un membre du personnel de l'hôtel Chirag a donné lieu à une manifestation des habitants d'Ismayilli, qui auraient jeté des pierres sur l'hôtel et l'auraient incendié, en demandant la démission du chef du pouvoir exécutif régional, M. Nizami Alakbarov, oncle du propriétaire de l'hôtel, dont le domicile et les véhicules ont également été incendiés par les manifestants<sup>93</sup>. Les manifestations se sont poursuivies et des forces de police ont été amenées des régions voisines pour disperser les manifestants<sup>94</sup>. Nombre d'entre eux ont été arrêtés et plusieurs emprisonnés, notamment Ilgar Mammadov, dont l'affaire portée devant la Cour européenne des droits de l'homme fait suite à ces procédures. Un habitant de cette localité, M. Vasif Ibrahimov<sup>95</sup>, qui avait tenu des propos critiques à la fois à la télévision et dans la presse, aurait donné une interview aux journalistes le premier jour des manifestations, en qualifiant d'illégale la construction de l'hôtel et en dénonçant l'implication de l'exécutif local<sup>96</sup>. M. Ibrahimov n'aurait pas directement participé aux manifestations, mais a été arrêté un mois plus tard sous les chefs d'accusation d'organisation ou de participation à des troubles de grande envergure à l'ordre public assortis de violence et de recours à la violence contre un représentant de l'autorité et a été condamné à une peine de huit ans d'emprisonnement<sup>97</sup>.

#### **3.2.5.2 Personnes arrêtées lors des manifestations de Mingachevir en 2015**

**25.** En août 2015, un habitant de Mingachevir a été arrêté au motif qu'il était soupçonné de détention de stupéfiants et a été conduit au commissariat de police de Mingachevir, où il est décédé par la suite (d'après la police en sautant du troisième étage)<sup>98</sup>. Les proches de l'intéressé et les habitants des lieux, soit environ 500 personnes, se sont réunis devant le commissariat pour demander l'ouverture d'une enquête détaillée sur les circonstances de ce décès<sup>99</sup>. D'après la Liste récapitulative, cette manifestation était pacifique jusqu'à l'arrivée d'un grand nombre de fonctionnaires de police chargés de la disperser, qui ont procédé à plusieurs arrestations<sup>100</sup>. Les personnes accusées ont été condamnées à des peines d'emprisonnement allant de

---

<sup>83</sup> Cas n° 106 : Rustamov, Saleh Maharram oglu.

<sup>84</sup> Liste récapitulative, p. 35.

<sup>85</sup> Cas n° 104 : Rustamli, Vidadi Valeh oglu.

<sup>86</sup> Cas n° 54 : Hasanov, Babak Gazanfar oglu ; cas n° 87 : Maharramov, Agil Ali oglu ; cas n° 99 : Nasirov, Ruslan Shamil oglu.

<sup>87</sup> Liste récapitulative. p. 35.

<sup>88</sup> Liste récapitulative, p. 35.

<sup>89</sup> Liste récapitulative, pp. 35-36.

<sup>90</sup> Liste récapitulative, p. 37.

<sup>91</sup> Liste récapitulative, p. 37.

<sup>92</sup> Liste récapitulative. pp. 35-39.

<sup>93</sup> Liste récapitulative, pp. 90-91.

<sup>94</sup> Liste récapitulative, p. 91.

<sup>95</sup> Cas n° 66 : Ibrahimov, Vasif Adalat oglu.

<sup>96</sup> Liste récapitulative, p. 91.

<sup>97</sup> Liste récapitulative, p. 91.

<sup>98</sup> Liste récapitulative, p. 92.

<sup>99</sup> Liste récapitulative, p. 92.

quatre à six ans pour diverses infractions, dont troubles à l'ordre public, violences et refus d'obtempérer à l'occasion d'une arrestation<sup>101</sup>.

### 3.2.5.3 Personnes arrêtées lors des manifestations de Siyazan en 2016

**26.** Des manifestations contre l'augmentation des prix des produits alimentaires se sont produites dans plusieurs régions d'Azerbaïdjan en janvier 2016, notamment à Siyazan, où les habitants se sont réunis devant le bâtiment du pouvoir exécutif<sup>102</sup>. Les autorités ont affirmé que les manifestants avaient été violents, avaient résisté aux forces de police et avaient représenté un danger pour la vie et la sécurité des fonctionnaires de police, alors que la Liste récapitulative indique que les images vidéo ne montrent aucun signe de violence et que les forces de police ont procédé à la détention de certains manifestants et ont dispersé les autres en recourant à la force<sup>103</sup>. 10 personnes<sup>104</sup> ont été condamnées à une peine de trois ans et six mois à six ans d'emprisonnement pour diverses infractions, auxquelles se sont ajoutées par la suite pour plusieurs d'entre elles la détention de stupéfiants et d'armes à feu illégales<sup>105</sup>.

### 3.2.6 Cas d'anciens fonctionnaires

**27.** M. Rudat Safarov<sup>106</sup>, fils de l'un des fondateurs du parti au pouvoir Nouvel Azerbaïdjan et ancien parlementaire, ancien chef du service de presse du ministère de la Défense, exerçait les fonctions d'enquêteur au sein du ministère public du district de Zardab<sup>107</sup>. En décembre 2015, il avait démissionné de ses fonctions en publiant dans la presse une lettre qui en indiquait les raisons : il démissionnait notamment pour protester contre de graves violations alléguées du droit, des cas d'injustice et des violations des droits de l'homme par le ministère public du district<sup>108</sup>. En janvier 2016, des poursuites pénales ont été engagées à son encontre et il a été condamné à la détention provisoire, qui a par la suite été remplacée par une assignation à résidence<sup>109</sup>. En septembre 2016, M. Safarov a été condamné à une peine de neuf ans d'emprisonnement pour corruption<sup>110</sup>.

### 3.2.7 Autres « nouveaux » cas

**28.** Trois « nouveaux » cas supplémentaires sont mentionnés dans la Liste récapitulative, notamment celui du neveu<sup>111</sup> de M. Elshad Abdullayev, un ancien recteur d'université qui avait publié une vidéo dans laquelle un ancien parlementaire du parti au pouvoir lui demandait 1 million AZN pour être élu au Parlement<sup>112</sup>. À la suite de la disparition de son frère en 2003, M. Abdullayev aurait publiquement condamné le gouvernement, et en particulier les services répressifs<sup>113</sup>. 10 ans plus tard, en août 2013, le neveu de M. Abdullayev a été condamné à une peine de 10 ans d'emprisonnement pour extorsion, réduite en appel à huit ans, au motif qu'il aurait demandé en 2003 une importante somme d'argent à M. Abdullayev en échange du retour de son frère<sup>114</sup>.

**29.** M. Murad Adilov<sup>115</sup>, frère de l'attaché de presse du Front populaire uni d'Azerbaïdjan (également présentateur d'une émission télévisée critique à l'égard du gouvernement), a été arrêté et condamné à une

<sup>100</sup> Y compris le cas n° 3 : Abdullayev, Ilkin Oruk oglu ; le cas n° 84 : Khalilov, Ilgar Aliniyaz oglu ; et le cas n° 88 : Mahmudzade, Dilgam Dilgami oglu.

<sup>101</sup> Liste récapitulative, pp. 92-94.

<sup>102</sup> Liste récapitulative, p. 95.

<sup>103</sup> Liste récapitulative, p. 95.

<sup>104</sup> Cas n° 4 : Abdullayev, Kamran Saftar oglu ; cas n° 8 : Aghamaliyev, Talib Telman oglu ; cas n° 20 : Aliyev, Elchin Sadig oglu ; cas n° 30 : Azimov, Muslum Aghamali oglu ; cas n° 34 : Baghishov, Joshgun Muslum oglu ; cas n° 45 : Ganiyev, Nizami Maharram oglu ; cas n° 81 : Karimov, Fariz Karam oglu ; cas n° 92 : Mastanov, Namig Azizoghlan oglu ; cas n° 117 : Shakarov, Zaur Ilham oglu.

Cas n° 120 : Suleymanov, Abasat Oktay oglu.

<sup>105</sup> Liste récapitulative, p. 95.

<sup>106</sup> Cas n° 111 : Safarov, Rudat Eldar oglu.

<sup>107</sup> Liste récapitulative, p. 103.

<sup>108</sup> Liste récapitulative, p. 103.

<sup>109</sup> Liste récapitulative, p. 103.

<sup>110</sup> Liste récapitulative, pp. 103-104.

<sup>111</sup> Cas n° 5 : Abdullayev, Mubariz Aslan oglu.

<sup>112</sup> Liste récapitulative, p. 106.

<sup>113</sup> Liste récapitulative, p. 106.

<sup>114</sup> Liste récapitulative, p. 107.

peine de six ans d'emprisonnement pour des infractions liées à la drogue<sup>116</sup>. M. Aliabbas Rustamov<sup>117</sup>, dirigeant de l'étude d'avocats Yasavul et défenseur des droits de l'homme de premier plan, qui avait ouvertement critiqué le gouvernement sur sa page Facebook et qui, lors des élections présidentielles de 2013, avait soutenu le candidat de l'opposition et pris part à ses meetings, a été arrêté en juin 2014 et accusé de corruption<sup>118</sup>. Il a été condamné à une peine de sept ans d'emprisonnement, réduite en appel par la Cour suprême à six ans d'emprisonnement<sup>119</sup>.

### 3.3 Cas déjà existants de prisonniers politiques « présumés »

30. Les cas suivants ont été examinés dans le rapport Strässer ou dans son addendum : il s'agit de personnes qui, soit n'avaient pas encore été condamnées, mais qui l'ont été depuis et sont actuellement en prison, soit de personnes qui avaient déjà été condamnées et qui restent emprisonnées.

#### 3.3.1 Cas de journalistes et de blogueurs<sup>120</sup>

31. Trois journalistes et blogueurs<sup>121</sup> qualifiés dans le rapport Strässer ou son addendum de « prisonniers politiques présumés », mais qui n'avaient pas encore été condamnés, ont été depuis condamnés à une peine allant de deux à 10 ans d'emprisonnement pour diverses infractions<sup>122</sup>. M. Mehman Huseynov aurait été victime de torture et de traitements inhumains ou dégradants<sup>123</sup> ; le 26 décembre 2018, peu de temps avant sa libération prévue, il a été accusé de refus d'obtempérer à un fonctionnaire assorti de violences, ce qui l'a conduit à entamer une grève de la faim en signe de protestation<sup>124</sup>.

#### 3.3.2 Cas de militants islamistes

##### 3.3.2.1 Militants du Parti islamique d'Azerbaïdjan<sup>125</sup>

32. Cinq des personnes<sup>126</sup> recensées dans le rapport Strässer comme membres du Parti islamique d'Azerbaïdjan, qui avaient été arrêtées en 2011 pour tentative de coup d'état, sont toujours en prison<sup>127</sup>.

##### 3.3.2.2 Le « groupe Saïd Dadashbeyli »<sup>128</sup>

---

<sup>115</sup> Cas n° 6 : Adilov, Murad Gulahmad oglu.

<sup>116</sup> Liste récapitulative, p. 108.

<sup>117</sup> Cas n° 105 : Rustamov, Aliabbas Fakhraddin oglu.

<sup>118</sup> Liste récapitulative, p. 19.

<sup>119</sup> Liste récapitulative, p. 20.

<sup>120</sup> Voir le rapport Strässer, pp. 17-19.

<sup>121</sup> Cas n° 22 : Aliyev, Nijat Nazim oglu ; cas n° 50 : Guliyev, Araz Faig oglu ; cas n° 60 : Huseynov, Mehman Rafiq oglu.

<sup>122</sup> Liste récapitulative, pp. 5-7, 13-15.

<sup>123</sup> Liste récapitulative, p. 14.

<sup>124</sup> Les corapporteurs de la commission de suivi de l'Assemblée et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, notamment, ont critiqué ces accusations et j'ai écrit au chef de la délégation azerbaïdjanaise auprès de l'Assemblée pour lui demander de plus amples informations à ce sujet.

<sup>125</sup> Voir le rapport Strässer, pp. 20-21.

<sup>126</sup> Cas n° 1 : Abbasov, Faramiz (Faramaz) Zeynal oglu ; cas n° 15 : Akhundzade (Ahundzade), Ruffulla (Ruzulla) Hojatullah oglu ; cas n° 91 : Mammadzayev (Mamedzayev), Firdovsi Teymur oglu ; cas n° 111 : Samadov (Samedov), Dayanat Alasgar oglu ; cas n° 112 : Samadov (Samedov), Movsum Mardan oglu.

<sup>127</sup> Liste récapitulative, p. 74-79.

<sup>128</sup> Voir le rapport Strässer, pp. 21-23.

**33.** Les 10 personnes<sup>129</sup> mentionnées dans le rapport Strässer comme ayant été arrêtées en compagnie de M. Said Dadashbeyli pour une tentative de coup d'état supposée sont toujours en prison<sup>130</sup>.

### **3.3.3** *Cas de militants de la société civile*<sup>131</sup>

**34.** Seule une personne du groupe de militants de la société civile mentionnés dans le rapport Strässer reste détenue. M. Elnur Seyidov<sup>132</sup>, qui n'avait pas encore été condamné au moment de la publication du rapport Strässer, a été condamné en octobre 2013 à une peine de sept ans et six mois d'emprisonnement ; mais, le 19 janvier 2015, la Cour suprême a annulé deux des chefs d'accusation, ce qui a réduit la peine à sept ans et trois mois<sup>133</sup>. Les dépositions faites par les témoins lors du procès auraient comporté des incohérences et certains d'entre eux ont affirmé que M. Seyidov était innocent ; mais le tribunal n'a apparemment pas tenu compte de ces éléments<sup>134</sup>.

### **3.3.4** *Cas d'anciens responsables du gouvernement*<sup>135</sup>

**35.** M. Ali Binnat Insanov<sup>136</sup>, ancien ministre de la Santé, dont le cas était évoqué dans le rapport Strässer et dans deux documents antérieurs de l'Assemblée adoptés le 16 avril 2007<sup>137</sup> et le 6 juin 2008<sup>138</sup>, est toujours en prison<sup>139</sup>. M. Insanov a introduit une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de l'article 3 (interdiction de la torture) et de l'article 6 (droit à un procès équitable) de la Convention. En mars 2013, la Cour a conclu à la violation de ces deux droits<sup>140</sup>. Elle a indiqué que « la forme la plus appropriée de réparation serait en principe la réouverture de la procédure, afin de garantir un déroulement du procès conforme aux exigences de l'article 6 de la Convention »<sup>141</sup>. Le Comité des Ministres examine à l'heure actuelle l'exécution de cet arrêt dans le cadre d'une procédure de surveillance soutenue. À la suite de cet arrêt, la Cour suprême a rouvert la procédure pénale engagée à l'encontre de M. Insanov et l'a renvoyée devant la cour d'appel de Bakou le 15 novembre 2013 pour qu'elle y soit réexaminée. Le 25 février 2014, la cour d'appel de Bakou a confirmé les décisions de justice rendues dans les procédures contestées par la Cour européenne. M. Insanov a indiqué son intention de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel devant la Cour suprême d'Azerbaïdjan, qui a initialement fixé une audience au 26 novembre 2015, puis l'a reportée sine die.

### **3.3.5** *Cas de détenus condamnés à perpétuité (« OPON » – événements de mars 1995)*<sup>142</sup>

---

<sup>129</sup> Cas n° 10 : Aghayev, Farid (Farig) Nadir ; cas n° 21 : Aliyev, Ceyhun (Djeyhun/Jeyhun) Saleh oglu ; cas n° 26 : Aliyev, Rashad Ismail (Ismayil) oglu ; cas n° 41 : Dadashbayli (Dadashbeyli), Said Alakbar oglu ; cas n° 47 : Gojayev (Gocayev), Samir Edij oglu ; cas n° 48 : Guliyev (Quliyev), Baybala (Beybala) Yahya ; cas n° 67 : Idrisov, Mikayil Garib oglu ; cas n° 79 : Karimov (Kerimov), Jahangir Ramiz oglu ; cas n° 80 : Karimov (Kerimov), Rasim Rafiq oglu ; cas n° 94 : Mohbaliyev (Mehbaliyev), Emil (Emin) Nuraddin.

<sup>130</sup> Liste récapitulative, pp. 109-115.

<sup>131</sup> Voir le rapport Strässer, pp. 16-17.

<sup>132</sup> Cas n° 114 : Seyidov, Elnur Rafiq oglu.

<sup>133</sup> Liste récapitulative, p. 105.

<sup>134</sup> Liste récapitulative, p. 105.

<sup>135</sup> Voir le rapport Strässer, p. 27.

<sup>136</sup> Cas n° 68 : Insanov, Ali Binnat oglu.

<sup>137</sup> [Résolution 1545 \(2007\)](#), para 7.13.

<sup>138</sup> [Doc. 11627](#), rapport sur « Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan », commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), corapporteurs : M. Andres HERKEL, Estonie, Groupe du Parti populaire européen, et Mme Evguenia JIVKOVA, Bulgarie, Groupe socialiste, par. 136 et annexe II.

<sup>139</sup> Liste récapitulative, pp. 100-103.

<sup>140</sup> *Insanov c. Azerbaïdjan*, requête n° 16133/08, arrêt du 14 mars 2013.

<sup>141</sup> *Ibid*, para 195.

<sup>142</sup> Voir le rapport Strässer, pp. 28-29.

36. Trois des personnes<sup>143</sup> mentionnées dans le rapport Strässer comme appartenant au groupe d'affaires relatif à la rébellion des forces spéciales de police « OPON », auxquelles les experts indépendants ont reconnu la qualité de « prisonniers politiques »<sup>144</sup>, sont toujours en prison<sup>145</sup>.

#### 4 Conclusions et propositions

37. En conclusion, non seulement un nombre considérable de personnes que l'Assemblée avait par le passé qualifiées de prisonniers politiques ou de prisonniers politiques présumés restent en détention, mais un certain nombre de nouveaux cas de possibles prisonniers politiques en Azerbaïdjan devraient être examinés par l'Assemblée. J'aimerais toutefois réaffirmer l'idée que les autorités azerbaïdjanaises doivent avoir la possibilité de présenter leur point de vue sur ces cas. Afin d'obtenir de plus amples informations sur les questions présentées dans cette note introductive, j'aimerais par conséquent procéder à l'audition d'experts lors d'une future réunion de la commission et organiser une visite d'étude en Azerbaïdjan, deux points pour lesquels je demande l'autorisation de la commission. Puisque je n'ai pas encore, comme je l'ai indiqué plus haut, tiré de conclusions définitives sur ces « nouveaux » cas, je propose de modifier le titre du rapport comme suit : « Les cas signalés de prisonniers politiques en Azerbaïdjan ».

#### Annexe 1 – Projet de liste récapitulative des prisonniers politiques allégués (par ordre alphabétique)

---

<sup>143</sup> Cas n° 26 : Amiraslanov, Elchin Samed (Samad) oglu ; cas n° 82 : Kazimov, Arif Nazir oglu ; cas n° 102 : Poladov, Safa Alim oglu.

<sup>144</sup> SG/Inf(2004)21, liste des affaires pilotes 716/132, 342 et 523 n° 5 et 15 ; SG/Inf(2004)21 addendum partie I, pp. 213-218.

<sup>145</sup> Liste récapitulative, pp. 84-90.

- 1 Abbasov, Faramiz (Faramaz) Zeynal oğlu
- 2 Abdulaliyev, Shamil Adil oğlu
- 3 Abdullayev, İlkin Oruj oğlu
- 4 Abdullayev, Kamran Safar oğlu
- 5 Abdullayev, Mubariz Aslan oğlu
- 6 Adilov, Murad Gulahmad oğlu
- 7 Aghali, Rza Gorkhmaz oğlu
- 8 Aghamaliyev, Talib Telman oğlu
- 9 Aghayev, Elman Seydamir oğlu
- 1 Aghayev, Farig (Farid) Nadir
- 1 Ahmadli, Fuad Zafar oğlu
- 1 Ahmadov, Latif Suleyman oğlu
- 1 Akhundov, Elgun Anvar oğlu
- 1 Akhundzade, Mahammadali Ruhulla oğlu
- 1 Akhundzade (Ahundzade), Ruffulla (Ruxulla) Hojatullah oğlu
- 1 Alish, Vusal Nadir oğlu
- 1 Aliyev, Amirali Ismayil oğlu
- 1 Aliyev, Anar Yusif oğlu
- 1 Aliyev, Ceyhun (Djeyhun/Jeyhun) Saleh oğlu
- 2 Aliyev, Elchin Sadig oğlu
- 2 Aliyev, Jabir Sabir oğlu
- 2 Aliyev, Nijat Nazim oğlu
- 2 Aliyev, Ramil Zabil oğlu
- 2 Aliyev, Rashad Ismail (Ismayil) oğlu
- 2 Allahverdiyev, Faig Arif oğlu
- 2 Amiraslanov, Elchin Samed (Samad) oğlu
- 2 Asadli, Ziya Alirza oğlu
- 2 Askarov, Bahruz Rahib oğlu
- 2 Aslanov, Seymur Tarlan oğlu
- 3 Azimov, Muslum Aghamali oğlu
- 3 Babaskishizade, Jahad Bala Huseyn oğlu
- 3 Babayev, Sardar Arif oğlu
- 3 Baghirzade, Taleh Kamil oğlu
- 3 Baghishov, Joshgun Muslum oğlu

3 Bakhishli, Orkhan Rafiq oğlu  
3 Balayev, Farhad Nasraddin oğlu  
3 Bayramli, Gozal Oruk gızı  
3 Bunyadov, Elkhan Hatif oğlu  
3 Bunyatov, Adulfaz Heybat oğlu  
4 Bunyatov, Eldar Ali-aga oğlu  
4 Dadashbayli (Dadashbeyli), Said Alakbar oğlu  
4 Gahraman, Elgiz Jamal oğlu  
4 Gahramanli, Fuad Ali oğlu  
4 Gahramanov, Nahid Nasid oğlu  
4 Ganiyev, Nizami Maharram oğlu  
4 Gasimov, Elchin Kamal oğlu  
4 Gojayev (Gocayev), Samir Edik oğlu  
4 Guliyev (Quliyev), Baybala (Beybala) Yahya  
4 Guliyev, Abbas Abdulrahman oğlu  
5 Guliyev, Araz Faig oğlu  
5 Guliyev, Mehman Abulfaz oğlu  
5 Habibov, Sahib Firuddin oğlu  
5 Hasanli, Tofiq Khasay oğlu  
5 Hasanov, Babak Gazanfar oğlu  
5 Hasanov, Elkhan Heydar oğlu  
5 Hazi, Seymur Mashgul oğlu  
5 Huseynov, Abbas Mannadbagir oğlu  
5 Huseynov, Ali Hummat oğlu  
5 Huseynov, Elimkhan Gurbankhan oğlu  
6 Huseynov, Mehman Rafik oğlu  
6 Ibishbayli (Faramazoglu), Fikrat Faramaz oğlu  
6 Ibrahim, Mammad Aziz oğlu  
6 Ibrahimov, Giyas Hasan oğlu  
6 Ibrahimov, Isa Tofiq oğlu  
6 Ibrahimov, Mubariz Eyyub oğlu  
6 Ibrahimov, Vasif Adalat oğlu  
6 Idrisov, Mikayil Garib oğlu  
6 Insanov, Ali Binnat oğlu

6 Isgandarov, Elkhan Savadulla oglu  
7 Ismayilli, Elchin Samad oglu  
7 Ismayilov, Agil Azer oglu  
7 Ismayilov, Etibar Rasim oglu  
7 Ismayilov, Ruzi Khaliq oglu  
7 Jabbarov, Aliasgar Amirkhan oglu  
7 Jabbarov, Jabbar Amirxan oglu  
7 Jabrayilov, Rasim Mirzabala oglu  
7 Jamalov, Gorkhmaz Huseyn oglu  
7 Javadov, Elnur Shakir oglu  
7 Karimov (Kerimov), Jahangir Ramiz oglu  
8 Karimov (Kerimov), Rasim Rafiq oglu  
8 Karimov, Fariz Karam oglu  
8 Kazimov, Arif Nazir oglu  
8 Kazimov, Khalid Nofal oglu  
8 Khalilov, Ilgar Aliniyaz oglu  
8 Khudaverdiyev, Ibrahim Mahamad oglu  
8 Khurshidov, Alikram Idris oglu  
8 Maharramov, Agil Ali oglu  
8 Mahmudzade, Dilgam Dilgami oglu  
8 Mammadov, Bayram Farman oglu  
9 Mammadov, Mehman Sudef oglu  
9 Mammadrzayev (Mamedrzayev), Firdovsi Teymur oglu  
9 Mastanov, Namig Azizoglan oglu  
9 Mikayilov, Zulfugar Sadraddin oglu  
9 Mohbaliyev (Mehbaliyev), Emil (Emin) Nuraddin  
9 Mukhtarli, Afghan Sabir oglu  
9 Muradov, Farhad Mirzahasan oglu  
9 Mustafayev, Zakir Tapdig oglu  
9 Nasirov, Elvin Nuraddin oglu  
9 Nasirov, Ruslan Shamil oglu  
1 Nuriyev, Ali Hasrat oglu  
1 Nuruzade, Ahsan Muzaffar oglu  
1 Poladov, Safa Alim oglu

- 1 Ramazanov, Rashad Aghaaddin oglu
- 1 Rustamli, Vidadi Valeh oglu
- 1 Rustamov, Aliabbas Fakhraddin oglu
- 1 Rustamov, Saleh Mahrram oglu
- 1 Rustamzade, Ilkin Bakir oglu
- 1 Rzayev, Shail Xalid oglu
- 1 Safarli, Jeyhun Zabil oglu
- 1 Safarov, Rufat Eldar oglu
- 1 Samadov (Samedov), Dayanat Alasgar oglu
- 1 Samadov (Samedov), Movsum Mardan oglu
- 1 Seyfullayev, Ramil Suliddin oglu
- 1 Seyidov, Elnur Rafiq oglu
- 1 Seyidov, Mirfeyzulla Ahmad oglu
- 1 Shahbazov, Alibey Atabala oglu
- 1 Shakarov, Zaur Ilham oglu
- 1 Shiraliyev, Telman Shirali oglu
- 1 Shirvanov, Seyfaddin Nurulla ogl
- 1 Suleymanov, Abasat Oktay oglu
- 1 Suleymanov, Abgul Neymat oglu
- 1 Taghizade, Abbas Hafiz oglu
- 1 Tahirov, Ziya Ibrahim oglu
- 1 Valiyev, Alibaba Javad oglu
- 1 Valiyev, Niftali Ashraf oglu
- 1 Yahyayev, Aga-ali Eldar oglu
- 1 Yariyev, Ramin Maharram oglu
- 1 Yusifli, Asif Gambar oglu

**Annexe 2 Personnes mentionnées dans le rapport Strässer ou son addendum, mais qui ne sont plus en détention (par ordre alphabétique)**

- 1 Abbasli (Abbasly), Tural
- 2 Abbasov, Elshan Sardar
- 3 Abdullayev, Shamsi Vahid
- 4 Abdullayev, Vagif
- 5 Alekberov, Taleh
- 6 Aliyev, Farhad
- 7 Aliyev, Mamedali Dilaver
- 8 Aliyev, Rafiq
- 9 Aliyev, Sadykh Mikayil
- 1 Allahverdiyev, Faramaz (alias Novruzoglu Faramaz)
- 1 Amiraslanov, Ilham
- 1 Arbarov, Taleh
- 1 Asgarov, Mammad Tofiq
- 1 Babayev, Dayanat
- 1 Badalov, Rovshan
- 1 Bagirov, Taleh Kamil
- 1 Bayramli, Ramin
- 1 Eyvazli (Eyvazov), Zulfugar (Zulfuqar)
- 1 Farzullayev, Jeyhun Hidayet
- 2 Ganiyev, Arif
- 2 Gonagov, Vugar
- 2 Gulaliyev, Ogtay
- 2 Guliyev, Zaur
- 2 Gurbanov, Maarif
- 2 Hajibeyli, Rufet (Rufat)
- 2 Hajili (Hajily), Arif
- 2 Hasanli, Shahin
- 2 Hasanov, Babek
- 2 Huseynov, Magsud Vagif (Maqsud Vaqif)
- 3 Huseynov, Vagif (Vaqif) Rza
- 3 Ilyasov, Fahri
- 3 Iskandarov (Isgandarov), Zaur Shahlar

3 Iskenderov (Isganderov), Vivadi  
3 Ismaylov, Rashif Nurulla  
3 Ismaylov, Tarlan  
3 Jabiyev, Aydin  
3 Kairmov (Kerimov), Kamran Sultan  
3 Karimov (Kerimov), Dayanat Kerim  
3 Karimov (Kerimov), Keramat Pasha  
4 Kerimov, Sahib  
4 Khasmammadov, Taleh  
4 Mahismov (Makismov), Rahib Shaval  
4 Majidli, Elnur  
4 Majidli, Mahammad (Mohammad)  
4 Mamedov, Bakthiar  
4 Mammadli (Mamedli), Ahad  
4 Mammadov (Mammedov), Hasan Alipasha  
4 Mammadov, Hilal Alif  
4 Mammadov, Nurani Ahmad  
5 Mammedaliyev (Mammadaliyev), Sahib Nureddin  
5 Mammedov (Mammadov), Mammad Ali  
5 Mammedveliyev, Sabuhi Seyfeddin  
5 Meherramov (Maharramov), Nadir Eldar  
5 Mirzayev, Fakhraddin  
5 Musayev, Ilgar  
5 Mustafayev, Elshad Teyyub  
5 Mustafayev, Hasan Huseyn  
5 Mustafayev, Maqsad Teyyub  
5 Novruzov, Chingiz Farman  
6 Nuriyev, Rufat Fazil  
6 Panahov (Panahly), Neymat (Nemat)  
6 Qayibov, Intiqam Yusuf  
6 Qualiyeu, Ulvi  
6 Rzayev, Ilgar  
6 Safaraliyev, Alfat Khalid  
6 Shahmuradov, Yasar Khasay

- 6 Taghiyev, Ramiz
- 6 Tahirov, Aliyusif Damet
- 6 Valiquliyev (Valiguliyev), Rashad
- 7 Zeynalli Avaz